

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 25 novembre 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
M. Blanchet donnant pouvoir à M. Sadi
M. Monot donnant pouvoir à M. Duprey
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly
Mme Choulet donnant pouvoir à Mme Pietri

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Lagarde



Délibération n° 05-03 du 25 novembre 2021

AVENANT N° 2 À LA CONVENTION RELATIVE À L'ASSOCIATION DU DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS AU PROGRAMME DE RECHERCHE DU LEESU SUR LE TERRITOIRE DE LA SEINE-SAINT-DENIS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n° 3-5 du 7 novembre 2019 approuvant la convention entre le département de la Seine-Saint-Denis et l'École des Ponts ParisTech pour la participation au programme de recherche du LEESU,

Vu sa délibération n° 3-2 du 19 novembre 2020 approuvant l'avenant n°1 à la convention entre le département de la Seine-Saint-Denis et l'École des Ponts ParisTech pour la participation au programme de recherche du LEESU,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant n°2 à la convention signée le 7 novembre 2019 entre le Département et l'École des Ponts ParisTech relative à l'association du département de la Seine-Saint-Denis au programme de recherche OPUR sur le territoire de la Seine-Saint-Denis ;

- FIXE le montant de la participation financière du Département au programme de recherche du LEESU, au titre de l'année 2021 à 27 000 euros HT ;



- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.